

**Association « Pour St Pierre du Perray »****Droit de réponse****Bulletin spécial entreprises**

Chers entrepreneurs et commerçants de St Pierre du Perray,

Vous venez d'être destinataires d'un courrier de M. Verots, actuel Maire de St Pierre du Perray, dont le contenu est **outrancièrement mensonger**. Je ne peux le laisser sans réponse. Il voudrait m'attribuer la responsabilité de son augmentation de Taxes Foncières de +35 % qu'il n'a pas le courage d'assumer.

Suite à la quasi faillite de la commune après 6 mois de gestion de M. Verots depuis juin 2020, le préfet de l'Essonne a demandé en janvier 2021 un **audit** de notre commune à la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)**. Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 16 mars 2021 est une **référence incontestable**, disponible sur notre site internet www.pour-st-pierre-du-perray.fr à la rubrique « Actualité ».

Le rapport de la CRC du 16 mars 2021 enterre **l'audit « bidon »** commandité en 2020 par la municipalité actuelle qui affirmait par exemple que nous avons augmenté les taux communaux des impôts locaux de 3% par an, ce qui est absolument faux comme tout le monde le sait !

Vous trouverez clairement indiqué dans le rapport de la CRC du 16 mars 2021 :

- 1) en page 7: notre **excédent 2019 de + 468 095 €**.
- 2) en page 5: un en-cours de factures impayées, rattachées à 2019, de 133 532 € représentant 1% du budget de fonctionnement annuel

Soit un **bilan positif de + 334 563 €** (468 095 € - 133 532 €).

C'est de ce bilan largement positif dont a hérité la municipalité actuelle. Ces chiffres, tirés du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes, sont incontestables.

L'actuel Maire indique dans son courrier qu'il aurait trouvé 1,3 Million de factures impayées, un montant **totalelement mensonger**, qui ne figure ni de près ni de loin dans le rapport de la CRC.

Nos dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 étaient de 10,7 Millions €. Le CA 2019

(disponible sur notre site internet), fait clairement apparaître **10,7 Millions € en dépenses et 12,7 Millions € en recettes** (qui comprennent 2 Millions € de report de l'année N-1). Jamais nous n'avons dépensé 12 Millions € en fonctionnement.

Ainsi, M. Verots vous ment lorsqu'il vous dit que la commune dépensait plus que ce qu'elle gagnait. La preuve, sous mon mandat 2014-2020, les budgets de St Pierre du Perray ont tous les ans été votés à l'équilibre, validés par la Préfecture de l'Essonne et par la trésorerie de Corbeil-Essonnes.

Nous avons géré sainement sans aucune augmentation du Taux communal de Taxes Foncières pendant ces 6 ans. Nous avons dépensé en fonctionnement 10,7 Millions en 2019 (CA 2019) et avons prévu un budget 2020 de 10,8 Millions € (Orientations budgétaires 2020), ce qui était dans la continuité d'une saine gestion.

Après le vote d'un budget à l'équilibre en décembre 2020, la nouvelle municipalité a souhaité voter, en janvier 2021, un nouveau budget 2020 en déficit de 700 000 €. Conséquence, la Préfecture a refusé leur Budget révisé qui présentait un déficit, a mandaté la Chambre Régionale des Comptes, et leur a imposé d'équilibrer leur budget. S'ils ne le faisaient pas, la commune passait sous tutelle de la Préfecture en 2021 !

Pour une commune, il y a 2 façons d'équilibrer son budget :

- soit dépenser moins,
- soit augmenter les impôts locaux.

M.Verots a choisi la 2° option et a décidé d'augmenter les Taxes Foncières de +35 %. Voilà la vérité.

Je me devais de corriger les propos diffamatoires qu'il a proférés, notamment dans le bulletin qu'il a fait distribuer aux entrepreneurs.

Fidèlement vôtre.

Catherine ALIQUOT-VIALAT

Présidente de l'Association

Maire de St Pierre du Perray de 2014 à 2020



Si vous partagez nos idées, rejoignez-nous,
Adhérez ou faites un don à notre Association en vous connectant à notre site internet
tél. 06 75 98 40 45 Email : c.aliquotvialat@free.fr

www.facebook.com/c.aliquotvialat

www.pour-st-pierre-du-perray.fr

